Envoyé en préfecture le 25/11/2014
Reçu en préfecture le 25/11/2014
Affiché le

LES CONTAMINES MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2014

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 13

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX HUIT NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Etienne JACQUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Etienne JACQUET, Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, M. Thierry MIRABAUD, Mme Anne-Sophie GUT, M. Gilles BROTEL, Mmes Josiane MATTEL, Estelle BARBIER, Elodie BOIDARD, MM. Antoine BOISSET, François BOSSON, Mme Lydie ROCH-DUPLAND, MM. Bernard CHEVALLIER.

ABSENT Excusé : M. David MERMOUD (pouvoir donné à Lydie ROCH-DUPLAND).

ABSENTS : M. Alain NOBLET, Mme Fanny SILLO DU POZO.

Monsieur François BOSSON a été élu secrétaire.

OBJET : RETRAIT DES PROCEDURES DE REVISION et DE MODIFICATION DU POS EN COURS ET NON ABOUTIES **DEL2014-099**

Le maire expose que le Plan d'occupation des Sols de la Commune, valant Plan Local d'Urbanisme, a fait l'objet des évolutions suivantes :

Vu l'approbation du Plan d'Occupation des Sols en date du 26 mai 1978,
Vu la 1ère modification du Plan d'Occupation des Sols en date du 15 janvier 1985,
Vu la 2ème modification du Plan d'Occupation des Sols en date du 1er décembre 1986,
Vu la 1ère révision du Plan d'Occupation des Sols en date du 6 juillet 1987,
Vu la 2ème révision du Plan d'Occupation des Sols en date du 15 novembre 1993,
Vu la 1ère modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 28 mars 1994,
Vu la 2ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 10 octobre 1995,
Vu la 3ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 21 janvier 1997,
Vu la 4ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 29 février 2000,
Vu la 5ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 21 octobre 2002,
Vu la 6ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 3 février 2014,
Vu le retrait de la 6ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 26 mai 2014,
Vu la 1ère révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme en date du 3 mai 2004,

Vu le projet de mise en révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, devant faire l'objet d'une délibération,

Le maire expose :

Envoyé en préfecture le 25/11/2014
Reçu en préfecture le 25/11/2014
Affiché le

LES CONTAMINES MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2014

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 13

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX HUIT NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Etienne JACQUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Etienne JACQUET, Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, M. Thierry MIRABAUD, Mme Anne-Sophie GUT, M. Gilles BROTEL, Mmes Josiane MATTEL, Estelle BARBIER, Elodie BOIDARD, MM. Antoine BOISSET, François BOSSON, Mme Lydie ROCH-DUPLAND, MM. Bernard CHEVALLIER.

ABSENT Excusé : M. David MERMOUD (pouvoir donné à Lydie ROCH-DUPLAND).

ABSENTS : M. Alain NOBLET, Mme Fanny SILLO DU POZO.

Monsieur François BOSSON a été élu secrétaire.

OBJET : RETRAIT DES PROCEDURES DE REVISION et DE MODIFICATION DU POS EN COURS ET NON ABOUTIES **DEL2014-099**

Le maire expose que le Plan d'occupation des Sols de la Commune, valant Plan Local d'Urbanisme, a fait l'objet des évolutions suivantes :

Vu l'approbation du Plan d'Occupation des Sols en date du 26 mai 1978,
Vu la 1ère modification du Plan d'Occupation des Sols en date du 15 janvier 1985,
Vu la 2ème modification du Plan d'Occupation des Sols en date du 1er décembre 1986,
Vu la 1ère révision du Plan d'Occupation des Sols en date du 6 juillet 1987,
Vu la 2ème révision du Plan d'Occupation des Sols en date du 15 novembre 1993,
Vu la 1ère modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 28 mars 1994,
Vu la 2ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 10 octobre 1995,
Vu la 3ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 21 janvier 1997,
Vu la 4ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 29 février 2000,
Vu la 5ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 21 octobre 2002,
Vu la 6ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 3 février 2014,
Vu le retrait de la 6ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 26 mai 2014,
Vu la 1ère révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme en date du 3 mai 2004,

Vu le projet de mise en révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, devant faire l'objet d'une délibération,

Le maire expose :

Envoyé en préfecture le 25/11/2014
Reçu en préfecture le 25/11/2014
Affiché le

-Qu'une délibération en date du 16 décembre 2002 a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.
Néanmoins, et compte-tenu que la procédure de révision n'a jamais été mise en œuvre ensuite, il convient de procéder au retrait de cette délibération.

-Qu'une délibération en date du 4 décembre 2006 a prescrit un projet de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.
Néanmoins, et compte-tenu que la procédure de modification n'a jamais été mise en œuvre ensuite, il convient de procéder au retrait de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de retirer la délibération du 16 décembre 2002 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme,
- décide de retirer la délibération du 4 décembre 2006 prescrivant la modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le 25/11/2014

En Mairie, le 20 novembre 2014.

Acte certifié exécutoire le 25 NOV. 2014
Télétransmis en sous-préfecture
Publié le 25 NOV. 2014

Le Maire,
Etienne JACQUET

Envoyé en préfecture le 25/11/2014
Reçu en préfecture le 25/11/2014
Affiché le

-Qu'une délibération en date du 16 décembre 2002 a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.
Néanmoins, et compte-tenu que la procédure de révision n'a jamais été mise en œuvre ensuite, il convient de procéder au retrait de cette délibération.

-Qu'une délibération en date du 4 décembre 2006 a prescrit un projet de modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.
Néanmoins, et compte-tenu que la procédure de modification n'a jamais été mise en œuvre ensuite, il convient de procéder au retrait de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide de retirer la délibération du 16 décembre 2002 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme,
- décide de retirer la délibération du 4 décembre 2006 prescrivant la modification du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le 25/11/2014

En Mairie, le 20 novembre 2014.

Acte certifié exécutoire le 25 NOV. 2014
Télétransmis en sous-préfecture
Publié le 25 NOV. 2014

Le Maire,
Etienne JACQUET

Envoyé en préfecture le 25/11/2014
Reçu en préfecture le 25/11/2014
Affiché le 25/11

LES CONTAMINES MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2014

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 1
Votants : 13

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX HUIT NOVEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 novembre 2014, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Etienne JACQUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Etienne JACQUET, Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, M. Thierry MIRABAUD, Mme Anne-Sophie GUT, M. Gilles BROTEL, Mmes Josiane MATTEL, Estelle BARBIER, Elodie BOIDARD, MM. Antoine BOISSET, François BOSSON, Mme Lydie ROCH-DUPLAND, MM. Bernard CHEVALLIER.

ABSENT Excusé : M. David MERMOUD (pouvoir donné à Lydie ROCH-DUPLAND).

ABSENTS : M. Alain NOBLET, Mme Fanny SILLO DU POZO.

Monsieur François BOSSON a été élu secrétaire.

OBJET : MISE EN REVISION DU POS VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME **DEL2014-100**

Le maire expose que le Plan d'Occupation des Sols de la Commune, valant Plan Local d'Urbanisme, a fait l'objet des évolutions suivantes :

Vu l'approbation du Plan d'Occupation des Sols en date du 26 mai 1978,
Vu la 1ère modification du Plan d'Occupation des Sols en date du 15 janvier 1985,
Vu la 2ème modification du Plan d'Occupation des Sols en date du 1er décembre 1986,
Vu la 1ère révision du Plan d'Occupation des Sols en date du 6 juillet 1987,
Vu la 2ème révision du Plan d'Occupation des Sols en date du 15 novembre 1993,
Vu la 1ère modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 28 mars 1994,
Vu la 2ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 10 octobre 1995,
Vu la 3ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 21 janvier 1997,
Vu la 4ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 29 février 2000,
Vu la 5ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 21 octobre 2002,
Vu la 6ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 3 février 2014,
Vu le retrait de la 6ème modification du Plan d'Occupation des Sols révisé en date du 26 mai 2014,
Vu la 1ère révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme en date du 3 mai 2004.

Depuis la dernière révision générale du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme des CONTAMINES MONTJOIE en date du 15 novembre 1993, le conseil municipal nouvellement élu en mars 2014 a mené une réflexion sur l'évolution de son territoire.

Envoyé en préfecture le 25/11/2014
Reçu en préfecture le 25/11/2014
Affiché le

Il entend désormais :

1/ Conforter le développement du centre village des CONTAMINES-MONTJOIE, c'est à dire assurer une mixité des fonctions et des typologies architecturales.

2/ A ce titre, dynamiser les activités commerciales dans le village, et favoriser la création de logements aidés à proximité des équipements publics et des services à la population.

3/ Mener une réflexion sur l'aménagement de la traversée du village, avec un travail dans l'épaisseur permettant de recréer des connexions piétonnes.

4/ Proposer un aménagement cohérent de la Place centrale du village, avec une réflexion sur la programmation des équipements à venir et à définir avec précision: aménagement d'une place de marché, stationnements, logements touristiques, hôtel...

5/ Organiser et créer une unité entre les différentes activités de la plaine de la Gorge : base de loisirs, remontées mécaniques, site de Notre Dame de la Gorge notamment.

6/ Développer des liaisons douces pour piétons et cycles entre le centre village, la base de loisirs, les deux gares de remontées mécaniques (La Gorge et le Lay) et les principaux sites de départ des chemins de randonnée.

7/ Pérenniser les activités économiques de la commune : tourisme, artisanat et agriculture.

8/ Assurer la préservation des corridors écologiques et des milieux naturels sensibles, en lien avec la Réserve naturelle.

Considérant la loi de programmation n° 2010-788 du 12 juillet 2010 relative au Grenelle de l'environnement (dite *loi Grenelle II*) qui impose une « *grenellisation* » des PLU d'ici le 1er janvier 2016, complétée par la loi n°2014-384 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR), qui repousse le délai au 1er janvier 2017 ;

Considérant que l'article L.123-19 du Code de l'urbanisme, modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (dite loi ALUR), prévoit que les POS qui n'ont pas été mis en forme de PLU, au plus tard le 31 décembre 2015 sont caducs à compter de cette date, avec remise en vigueur, à compter du 1er janvier 2016, des règles générales d'urbanisme (RNU). Une procédure de révision du POS engagée avant le 31 décembre 2015, doit être achevée au plus tard trois ans à compter de la publication de cette même loi, soit au 27 mars 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en révision le Plan d'Occupation des Sols, valant Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles R. 123-15 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

Considérant qu'il y a lieu de définir les objectifs poursuivis et de notifier la présente procédure aux personnes publiques mentionnées à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, et de demander l'association des services de l'Etat conformément à l'article L. 123-7 du même Code ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités de concertation conformément aux articles L.123-6 et L.300-2 du Code de l'urbanisme.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1.Décide de prescrire la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.123-6 et suivants et R.123-15 et suivants du Code de l'urbanisme et de définir les objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure.

Envoyé en préfecture le 25/11/2014
Reçu en préfecture le 25/11/2014
Affiché le

Cette procédure aura pour objectifs principaux de :

a/ Conforter le développement du centre village des CONTAMINES-MONTJOIE, c'est à dire assurer une mixité des fonctions et des typologies architecturales.

b/ A ce titre, dynamiser les activités commerciales dans le village, et favoriser la création de logements aidés à proximité des équipements publics et des services à la population.

c/ Mener une réflexion sur l'aménagement de la traversée du village, avec un travail dans l'épaisseur permettant de recréer des connexions piétonnes.

d/ Proposer un aménagement cohérent de la Place centrale du village, avec une réflexion sur la programmation des équipements à venir et à définir avec précision: aménagement d'une place de marché, stationnements, logements touristiques, hôtel...

e/ Organiser et créer une unité entre les différentes activités de la plaine de la Gorge : base de loisirs, remontées mécaniques, site de Notre Dame de la Gorge notamment.

f/ Développer des liaisons douces pour piétons et cycles entre le centre village, la base de loisirs, les deux gares de remontées mécaniques (La Gorge et le Lay) et les principaux sites de départ des chemins de randonnée.

g/ Pérenniser les activités économiques de la commune : tourisme, artisanat et agriculture.

h/ Assurer la préservation des corridors écologiques et des milieux naturels sensibles, en lien avec la Réserve naturelle.

L'ensemble de ces objectifs spécifiés dans certains secteurs de la commune des CONTAMINES MONTJOIE s'accompagnera d'une démarche "*Grenelle*" qui s'attachera, sur l'ensemble du territoire communale, à :

- favoriser le renouvellement urbain ;
- préserver la qualité architecturale et urbanistique du territoire communal ;
- définir des orientations claires en matière d'urbanisme et de développement durable ;
- préserver les équilibres écologiques et paysagers du territoire communal.

2. Précise que la procédure de mise en révision du Plan Local d'Urbanisme permet l'application du sursis à statuer ;

3. Décide de demander l'association des services de l'Etat conformément à l'article L123-7 du Code de l'urbanisme ;

4. Précise que les personnes et organismes qui en auront fait la demande, conformément aux articles L.121-4, L.123-8 et R.123-16 du Code de l'urbanisme, seront consultés au cours de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

5. Décide de définir comme suit les modalités de la concertation avec la population au titre des articles L123-6 et L. 300-2 du Code de l'urbanisme :

- lettre d'information aux habitants de la commune,
- information sur le site internet de la commune des CONTAMINES MONTJOIE,
- registre mis à la disposition du public en mairie afin d'y recueillir ses observations,
- organisation de deux réunions publiques d'information et de concertation.

6. Décide de demander, conformément à l'article L. 121-7 du Code de l'Urbanisme, **que les services déconcentrés de l'Etat soient mis gratuitement à la**

Envoyé en préfecture le 25/11/2014
Reçu en préfecture le 25/11/2014
Affiché le

disposition de la commune pour assurer le suivi de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme ;

7. Décide de donner l'autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

8. Décide de solliciter l'Etat, conformément au décret n° 83.1122 du 22 décembre 1983, afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du Plan Local d'Urbanisme (articles L.1614-1 et L.1614-3 du Code Général des Collectivités territoriales) ;

9. Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du Plan Local d'Urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice considéré, chapitre 20, article 202.

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, et notifiée à toutes les personnes et organismes mentionnés au point 4 de la présente délibération.

De plus, conformément aux articles R.123-24 et R.123.25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département (Le Messager et le Dauphiné). Chacune de ces formalités de publicité devra mentionner le ou les lieux où le dossier pourra être consulté.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le 25/11/2014

En Mairie, le 20 novembre 2014.

Acte certifié exécutoire le 25 NOV. 2014
Télétransmis en sous-préfecture
Publié le 25 NOV. 2014

Le Maire,
Etienne JACQUET

MAIRIE DE LES FONTAINES-MONTFORT

LES CONTAMINES MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JUIN 2015

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 3
Votants : 13

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TRENTE JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 24 juin 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Etienne JACQUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Etienne JACQUET, Mmes Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, Anne-Sophie GUT, MM. Gilles BROTEL, Alain MUSARD, Mme Elodie BOIDARD, MM. Antoine BOISSET, François BOSSON, David MERMOUD, Bernard CHEVALLIER.

ABSENTS excusés : M. Thierry MIRABAUD (pouvoir donné à Etienne JACQUET), Mmes Josiane MATTEL (pouvoir donné à Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT), Lydie ROCH-DUPLAND (pouvoir donné à David MERMOUD), M. Alain NOBLET.
ABSENTE : Mme Fanny SILLO DU POZO.

Monsieur François BOSSON a été élu secrétaire.

OBJET : Concertation PLU Commune des Contamines-Montjoie DEL2015-088

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-6 et L 300-2,
Vu la délibération du 18 novembre 2014 portant prescription de la procédure de révision du PLU,
Vu la délibération du 28 avril 2015 attribuant la mission de l'élaboration du PLU au Cabinet CAP'T,

Considérant que la délibération du 18 novembre 2014 a décidé de prescrire la mise en révision du PLU, et a fixé les modalités de concertation suivantes :

- lettre d'information aux habitats de la commune,
- information sur le site internet de la commune,
- registre mis à la disposition du public,
- organisation de deux réunions publiques d'information et de concertation.

Considérant que, suite à la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence, la Commune a décidé de confier la mission d'élaboration du PLU au groupement CAP'T,

Considérant que, dans le cadre de son offre, le groupement CAP'T a proposé des modalités de concertation complémentaires intéressantes, à savoir l'organisation de 4 ateliers de concertation thématiques. Il propose également la tenue de 3 réunions publiques à chacune des étapes de l'élaboration du projet de dossier de PLU,

Considérant qu'il est donc envisagé de compléter les modalités de concertation initialement définies par l'article 5 de la délibération du 18 novembre 2014,

Après en avoir délibéré à la majorité (abstention de Bernard Chevallier, David Mermoud), **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

1. de compléter les modalités de concertation conformément aux propositions faites par le groupement CAP'T dans le cadre de son offre ;

2. de définir comme suit les modalités de la concertation au titre des articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'urbanisme :

   - lettre d'information aux habitats de la commune,
   - information sur le site internet de la commune,
   - registre mis à la disposition du public en mairie afin d'y recueillir ses observations,
   - organisation de trois réunions publiques d'information et de concertation,
   - organisation de quatre ateliers de concertation thématiques, sur les thèmes suivants :
     1/ Agriculture,
     2/ Environnement, forêt,
     3/ Equipements, services, mobilités, aménagement de l'espace, espaces publics,
     4/ Commerces, tourisme, artisanat.

La présente délibération sera notifiée aux personnes et organismes associés, prévus par l'article L 123-6 du Code de l'urbanisme, ainsi que, conformément à l'article R.130-20 du Code de l'urbanisme, transmise pour information au Centre National de la Propriété Forestière.

Conformément aux articles R.123.24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 2121-10 du code général des collectivités territoriales. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le lieu où le dossier pourra être consulté.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le - 7 JUIL. 2015

Acte certifié exécutoire le - 7 JUIL. 2015
Télétransmis en sous-préfecture le - 7 JUIL. 2015
Publié le - 7 JUIL. 2015

En Mairie, le 2 juillet 2015

Le Maire,
Etienne JACQUET.

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DES CONTAMINES MONTJOIE

Utilisateur : Ruault Marie-Christine

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction:	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte:	*Deliberations*
	Numéro de l'acte:	*DEL2015088*
	Date de la décision:	*2015-06-30 00:00:00+02*
	Objet:	*Concertation PLU Commune des Contamines-Montjoie.*
	Classification matières/sous-matières:	*2.1*
	Identifiant unique:	*074-217400852-20150630-DEL2015088-DE*
	URL d'archivage:	*Non définie*
	Notification:	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
074-217400852-20150630-DEL2015088-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*818*
nom de original:		
délib 2015-088 concertation Cne Contamines Montjoie.pdf	*application/pdf*	*66916*
nom de métier:		
074-217400852-20150630-DEL2015088-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*66916*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*7 juillet 2015 à 11h02min02s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*7 juillet 2015 à 11h08min02s*	*Accepte par le TdT : validation OK*
	Transmis	*7 juillet 2015 à 11h08min20s*	*Transmis au MIOCT*
	Acquittement reçu	*7 juillet 2015 à 11h11min18s*	*Recu par le MIOCT le 2015-07-07*

CONTAMINES
MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
21 AVR. 2017
ARRIVÉE 4

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 2
Votants : 14
Absent : 1

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, LE DOUZE AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 7 AVRIL 2017, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Etienne JACQUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Etienne JACQUET, Mme Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT, M. Thierry MIRABAUD, Mme Anne-Sophie GUT, M. Antoine BOISSET, M. François BOSSON, M. Alain MUSARD, M. Gilles BROTEL, Mme Josiane MATTEL, Mme Lydie ROCH-DUPLAND, M. David MERMOUD, M. Alain DUGIT-GROS.

ABSENTS EXCUSES : Mme Elodie BOIDARD (pouvoir à Marie-Noëlle LAVERTON-BESSAT), Mme Peggy LE BRUCHEC (pouvoir à Lydie ROCH-DUPLAND), Mme Fanny SILLO DU POZO.

Monsieur François BOSSON est désigné secrétaire de séance.

OBJET : ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME, BILAN DE LA CONCERTATION ET APPLICATION DES ARTICLES R151-1 A R151-5 DANS LEUR REDACTION EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2016 **DEL2017-020**

I - EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle les objectifs qui ont conduit la Commune à engager la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre.

1- Le lancement d'une procédure d'élaboration du PLU :

Considérant qu'il est rappelé que la commune de Contamines Montjoie est dotée d'un Plan d'Occupation des Sols qui a été approuvé par délibération du Conseil municipal le 15 novembre 1993, a été modifié à 5 reprises et a fait l'objet d'une révision simplifiée en date du 3 mai 2004. Plus de 20 ans après l'élaboration de ce document d'urbanisme, il est apparu que celui-ci n'est plus adapté à la situation actuelle de la commune et à ses perspectives de développement.

Par conséquent, a été envisagé l'élaboration d'un PLU qui doit être l'occasion de définir les bases du nouveau projet communal, de déterminer les perspectives de croissance démographique et de développement de l'urbanisation cohérentes et adaptées à l'échelle de la commune.

Considérant que, par délibération en date du 18 novembre 2014, le Conseil municipal a donc décidé de prescrire la révision du Plan d'occupation des Sols et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, a défini les objectifs de cette procédure et a fixé les modalités de la concertation publique à mettre en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet et jusqu'à son arrêt.

Considérant que, par une délibération complémentaire en date du 30 juin 2015, le Conseil municipal a décidé de fixer des modalités de concertation complémentaires.

Considérant le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal, dans sa séance du 30 novembre 2016 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable de Plan Local d'Urbanisme.

2- Application des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016 :

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 12 du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, il est prévu que dans les cas d'une élaboration ou d'une révision prescrite sur le fondement du I de l'article L. 123-13 en vigueur avant le 31 décembre 2015, le Conseil municipal peut décider que sera applicable au document l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016, par une délibération expresse qui intervient au plus tard lorsque le projet est arrêté.

Considérant que le projet a été élaboré en vertu des nouvelles dispositions des articles R 151.1 à R 151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1er janvier 2016, afin de disposer d'un document à jour des derniers textes.

Considérant qu'il y a donc lieu de décider que le projet est soumis à l'ensemble des articles R. 151-1 à R. 151-55 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

3- Rappel et mise en œuvre des modalités de la concertation :

Considérant que les modalités de la concertation publique ont été définies de la manière suivante :

- lettre d'information aux habitats de la commune,
- information sur le site internet de la commune,
- registre mis à la disposition du public en mairie afin d'y recueillir ses observations,
- organisation de trois réunions publiques d'information et de concertation,
- organisation de quatre ateliers de concertation thématiques, sur les thèmes suivants :
  1/ Agriculture,
  2/ Environnement, forêt,
  3/ Equipements, services, mobilités, aménagement de l'espace, espaces publics,
  4/ Commerces, tourisme, artisanat.

Considérant que l'ensemble des modalités de concertation ont été mises en œuvre suite à la prescription de l'élaboration du PLU (cf. document joint à la présente délibération, ***annexe 1***).

La concertation a permis d'enrichir le diagnostic et les enjeux du territoire, au niveau des volets agricole, économique, touristique, des besoins en équipements, en logements, en aménagement de l'espace, en matière de préservation du cadre et de la qualité de vie » du village.

Les ateliers ont permis de prendre contact avec la population tout en faisant remonter les points appréciés et devant être améliorés dans la commune. Ils ont également permis de prendre connaissance des attentes, des projets à prendre en compte dans le PLU.

Ces moments de concertation ont conforté les objectifs fixés par le Conseil municipal dans la délibération de prescription de la révision du PLU.

La concertation a également permis de prendre en compte l'intérêt que les habitants portaient au Jardin Samivel, dans le centre- village et d'affirmer sa protection en zone N du PLU.

Les réunions publiques ont réuni une population assez nombreuse remplissant la salle des fêtes du village.

Les habitants ont été intéressés par la restitution du diagnostic du territoire, ainsi que par les orientations du PADD et les OAP relatives à la dynamisation du village, à l'aménagement de la traversée du centre-village et au développement des mobilités douces.

Le projet de développement d'un habitat permanent en direction des jeunes ménages sur le secteur du Plane, pour dynamiser le village, a également été apprécié des habitants.

Les enjeux nationaux et locaux consistant à limiter de l'étalement urbain et réduire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers liée au développement résidentiel,

économique et touristique, ont été au cœur des principales préoccupations des habitants dans les 3 réunions.

Les habitants ont été particulièrement attentifs à tous les aspects du projet ayant trait au centre-village, à la dynamisation de la vie économique et touristique des Contamines-Montjoie, ainsi qu'à la préservation du cadre de vie et de la qualité de vie.

En conclusion, le bilan de la concertation est positif.

Les diverses remarques et entretiens sous-tendent et justifient des enjeux qui ont été identifiés dans le diagnostic et traduits à différents niveaux dans le PADD.

Ce bilan de la concertation permet au Conseil Municipal, aux Personnes Publiques Associées et aux tiers, de constater que :

→ les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,

→ les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,

→ cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.

Considérant que, par suite, cette concertation menée pendant la durée de l'élaboration du projet, a constitué une démarche positive, permettant de sensibiliser la population au devenir de la Commune et a permis aux habitants de comprendre et mieux connaitre cet outil. Elle a enrichi les réflexions de la collectivité pour l'élaboration des différents documents du projet de PLU.

Considérant que ce bilan met fin à la phase de concertation préalable.

4- L'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Considérant que, suite à la phase d'études, de concertation et d'élaboration associée, le Conseil municipal doit se prononcer sur le projet de PLU.

Considérant que le projet de PLU est constitué des documents suivants :
- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables,
- des orientations d'aménagement et de programmation,
- un règlement qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone urbaine, à urbaniser, agricole et naturelle,
- les documents graphiques du règlement au nombre de trois,
- des annexes.

- Le rapport de présentation présente les éléments suivants :

-le rapport de présentation du PLU,
-l'évaluation environnementale.

- Le projet de PADD pose les orientations suivantes :

-préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel au sein du Massif du Mont Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien vivre,
-redynamiser le village et la station des Contamines-Montjoie sur les 4 saisons en actionnant les leviers de l'habitat, de l'économie, du cadre de vie,
-répondre à la diversité des besoins de déplacement et de desserte en cul de sac du territoire.

- Les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont les suivantes :

-OAP Centre Village
-OAP Patinoire
-OAP le Plane
-OAP le Lay
-OAP Stationnements
-OAP Cheminements doux

- Le règlement du PLU accompagne les différents objectifs du PLU.

Le règlement écrit du PLU applique la nouvelle forme proposée par la Loi ALUR (décret du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du PLU).

- Le règlement graphique s'organise de la manière suivante :

Un plan du centre à l'échelle 1/5000ème
Un plan Ouest à l'échelle 1/8000ème
Un plan Est à l'échelle 1/8000ème

- Enfin, les annexes comprennent les documents suivants :

-la liste et le plan des servitudes d'utilité publique,
-le dossier du Plan de Prévention des Risques approuvé le 20/07/2016,
-les annexes sanitaires (Eau Potable, Eaux Usées, Eaux pluviales et Ordures Ménagères).

Considérant que ce projet est désormais prêt pour être arrêté et être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux personnes et organismes qui ont demandé à être consultés, ainsi qu'à une enquête publique.

II -DELIBERATION

En conséquence,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 103-2 et suivants, L 151-1 et suivants, L 153-1 et suivants, ainsi que ses articles R 151-1 et suivants, R 153-1 et suivants ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération du Conseil municipal le 15 novembre 1993, ayant fait l'objet des procédures d'évolutions suivantes :
Modification 1 par délibération du 28 mars 1994
Modification 2 par délibération du 10 octobre 1995
Modification 3 par délibération du 21 janvier 1997
Modification 4 par délibération du 19 février 2000
Modification 5 par délibération du 21 octobre 2002
Modification 6 par délibération du 3 février 2014, retirée par délibération du 26 mai 2014
Révision simplifiée 1 par délibération du 3 mai 2004

Vu la délibération en date du 18 novembre 2014, prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal,

Vu la délibération complémentaire en date du 30 juin 2015, complétant les modalités de la concertation,

Vu le débat au sein du conseil municipal du 30 novembre 2016 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire et joint à la présente délibération,

Vu le projet de PLU joint à la présente délibération,

Après avoir entendu l'exposé du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à la majorité (3 contre), DECIDE :

1 -d'appliquer l'ensemble des articles R.151.1 à R.151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1er janvier 2016 ;

2 -de tirer le bilan de la concertation, tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération (cf. *annexe 1*) ;

3 – d'arrêter le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

4 – de préciser que, conformément aux dispositions de l'article L153-16 du Code de l'urbanisme, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué aux personnes publiques associées ainsi que, conformément aux dispositions de l'article L153-17 du même Code, aux associations, communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au Préfet du département de Haute-Savoie.
La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, 21 AVR. 2017
Affichée le 24 AVR. 2017

Acte certifié exécutoire le 21 AVR. 2017
Télétransmis en sous-préfecture
Publié le 21 AVR. 2017

En Mairie, le 12 avril 2017

Le Maire,
Etienne JACQUET

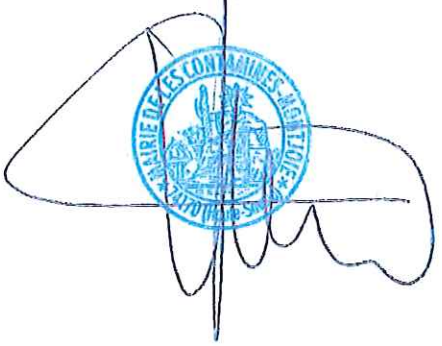

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative
21 AVR. 2017
ARRIVÉE 4

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DCM D'ARRÊT DU
12/04/2017

COMMUNE DE
CONTAMINES MONTJOIE
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

BILAN DE LA CONCERTATION

MODALITES PRATIQUES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION 4

BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION PUBLIQUE 16

Par délibération en date du 18 novembre 2014, le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision du Plan d'occupation des Sols et d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, et a notamment fixé les modalités de la concertation publique à mettre en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet et jusqu'à son arrêt.

Par une délibération complémentaire en date du 30 juin 2015, le Conseil municipal a décidé de fixer des modalités de concertation complémentaires.

Les modalités de la concertation publique ont été définies de la manière suivante :

- Lettre d'information aux habitants de la commune,
- Information sur le site internet de la commune
- Registre mis à disposition du public en mairie afin d'y recueillir ses observations
- Organisation de trois réunions publiques d'information et de concertation
- Organisation de quatre ateliers de concertation thématiques, sur les thèmes suivants :

1/ Agriculture

2/ Environnement, forêt

3/ Equipements, services, mobilités, aménagement de l'espace, espaces publics

4/ Commerces, tourisme, artisanat

L'ensemble des modalités définies par le Conseil Municipal ont été mises en œuvre.

MODALITES PRATIQUES D'ORGANISATION DE LA CONCERTATION

En application des délibérations du 18 novembre 2014 et du 30 juin 2015, et conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, la procédure de concertation a été menée tout au long de la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme jusqu'à l'arrêt du PLU.

LES MOYENS D'INFORMATION

Le public a été informé par les moyens suivants :

- **Lettre d'information aux habitants de la Commune**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une remise à niveau réglementaire

Afin de pouvoir aménager notre territoire, il nous a fallu opérer une remise en conformité, à tous les niveaux. De l'occupation des sols à la gestion des eaux, retour sur les dossiers en souffrance, à traiter en urgence.

Plan Local d'Urbanisme

Créé avec la loi SRU du 13 décembre 2000, le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est venu remplacer le POS (Plan d'Occupation des Sols) dans toutes les communes. Toutes sauf la nôtre, qui 15 ans après, n'a toujours pas établi ce document essentiel, qui traduit, sur plan, **le développement souhaité du territoire. La prochaine réunion publique, prévue le 10 mars 2016 à 20 h à l'Espace Animation, sera l'occasion de poser les bases de ce PLU** qu'on n'attendait plus.

Règlement de l'eau

Arrêté par une délibération en date du 31 mars 1995, le règlement de l'eau potable en vigueur sur la commune est resté le même, quand la législation n'a pour sa part pas cessé d'évoluer. Un nouveau règlement de l'eau, conforme à la législation en vigueur, a donc été voté par le Conseil Municipal du 28 juillet 2015. Un exemplaire du nouveau règlement sera remis à chaque abonné, avec la facture annuelle de l'eau potable.

SPANC et Service d'assainissement Collectif

Malgré l'obligation légale d'avoir un service public d'assainissement non collectif (SPANC) dans chaque commune, ainsi qu'un règlement de service, nous ne disposons toujours pas de ce service. Il en est de même pour le règlement du Service de l'Assainissement Collectif. Actuellement en cours de rédaction, ces deux règlements seront soumis au vote du Conseil Municipal.

Gestion des eaux pluviales,

réseaux d'assainissement collectif, ouvrages et réseaux d'alimentation en eau potable sont trois domaines pour lesquels la loi impose que soient définis des schémas directeurs. La commune n'étant dotée d'aucun, la réalisation de ces trois schémas a été décidée par le Conseil Municipal le 26 mai 2015. Ces missions ont été confiées au cabinet Hydrétudes.

Lettre Contamines à la Une n° 1

Décembre 2015

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉVISION DU PLU

Notre POS, devenu PLU depuis, date de 1993

Celui-ci est devenu obsolète au regard des enjeux urbanistiques de notre commune.

Le PLU doit nous donner une vision stratégique du développement de notre village en prenant en compte l'ensemble de son territoire pour les 12 ans à venir.
Ce projet s'articule selon 4 axes :

> **Préserver et faire découvrir un cadre de nature exceptionnel** au sein du Massif du Mont-Blanc, source de vie, de développement, d'attractivité, de bien-être et du bien vivre
> **Redynamiser le village et la station des Contamines-Montjoie sur les 4 saisons** en actionnant les leviers de l'habitat, de l'économie et du cadre de vie
> **Répondre à la diversité des besoins de déplacement et de desserte** en bout de territoire
> **Réduire de 29 % la consommation d'espace au cours des 12 prochaines années** afin de lutter contre l'étalement urbain, comme les lois nous l'imposent.

Une réunion publique s'est déroulée le 10 mars dernier à la salle des fêtes afin de vous présenter ces axes de travail.
Nous sommes en mesure, comme nous nous y sommes engagés, de finaliser le projet du futur PLU pour septembre 2016.
Le CM sera amené à délibérer sur ce projet en septembre.
Par la suite, le temps de la concertation avec les habitants, les associations, les administrations pourront alors se mettre en place comme cela est la règle et l'obligation légale.
Une enquête publique se tiendra afin de recueillir les avis. Au terme de celle-ci, le commissaire enquêteur remettra son avis qui sera présenté au CM.
Parallèlement, nous tiendrons une réunion publique afin de vous exposer ces enjeux.
Enfin, le CM délibérera sur la version définitive du PLU, ce qui nous permettra, par la suite, de mener toutes les opérations prévues dans notre programme qui, je le rappelle, sont :

> L'OAP Centre-Village répond en particulier à la volonté de redynamiser le village et la station sur les plans économique, touristique (complexe hôtelier avec commerces sur les terrains du centre) et du cadre de vie (réaménagement de la place du centre et de la traversée du village). Le projet de contournement du village est réaffirmé dans le PLU.
> L'OAP Zac du Plane préfigure un futur quartier d'habitat afin de permettre à de jeunes ménages d'habiter les Contamines-Montjoie, de redynamiser le village à l'année ainsi que la démographie vieillissante de la commune.
> L'OAP Espace Patinoire préfigure l'aménagement qui sera réalisé sur cet espace de loisirs sur les 4 saisons.
> L'OAP Cheminement doux illustre les liaisons piétonnes à créer pour une desserte apaisée du territoire et une meilleure connexion de l'ensemble des pôles de vie et des hameaux au village). La « Via Montjoie », chemin le long du Bon Nant structure le réseau piétonnier. L'OAP Le Lay complète l'offre de stationnement du Lay, point de départ majeur des remontées mécaniques.
> L'OAP Stationnement sur les sites de Notre Dame de la Gorge et du Pontet, réorganise l'offre de stationnement présente dans le fond de vallée. Elle a pour objectif de requalifier les aires existantes de stationnement, aujourd'hui très peu qualitatives. Elle réorganise l'offre de stationnement en cohérence avec les activités existantes et futures, en lien avec la stratégie d'avenir de l'Espace Mont Blanc, dans laquelle la commune souhaite s'inscrire. La commune prévoit notamment l'accueil d'un équipement structurant à l'emplacement de l'ancienne maison EDF, pour y révéler les potentiels naturels exceptionnels de notre territoire, en lien avec la Réserve Naturelle Nationale et l'Office du Tourisme des Contamines-Montjoie.

Vous pouvez consulter ces documents DIAG + PADD + OAP en mairie, et sur notre site : http://www.mairie-lescontamines.com/actualites.php#actu130

Lettre Contamines à la Une n° 2

Septembre 2016

- **Informations sur le site internet de la Commune :**

Extrait du site internet de la commune :

Révision du PLU

• Révision du PLU :
- délibération n°1, plus d'info
- délibération n°2, plus d'info
- délibération n°3, plus d'info
- délibération n°4, plus d'info

PLU : dossier des pièces mises à disposition du public :
- atelier de concertation 1 Agriculture, plus d'info
- atelier de concertation 2 Forêt, plus d'info
- atelier de concertation 2 bis Environnement milieux naturels, plus d'info
- atelier de concertation 3 Cadre de vie, plus d'info
- atelier de concertation 4 Commerce, services, tourisme, artisanat, plus d'info

- COPIL 1, plus d'info
- COPIL 2, plus d'info
- COPIL 3, plus d'info
- COPIL 4, plus d'info
- COPIL 5, plus d'info
- COPIL 6, plus d'info

- réunion PPA, plus d'info
- décision valant délibération 2015-01, plus d'info
- délibération 1 2014-099, plus d'info
- délibération 2 2014-100, plus d'info
- délibération 3 2015-088, plus d'info
- fiche de présences PPA, plus d'info

Diagnostic
- 1 contexte
- 2 POS
- 3 milieux naturels
- 4 approche paysagère
- 5 approche forme bâtie architecturale et patrimoine
- 6 dynamique sociodémographique
- 7 analyse consommation d'espaces
- 8 pôles de vie du territoire
- 9 déplacements mobilité douce, stationnement
- 10 économie
- 11 agriculture
- 12 développement forestier
- 13 risques naturels
- 14 servitudes d'utilités publiques
- 15 réseaux

Réunion publique du 10/03/2016
- projet d'aménagement et de développement durables, plus d'info
- orientations d'aménagement et de programmation, plus d'info

Prochaine Réunion Publique PLU : jeudi 6 avril à 19h30 (espace animation) Présentation du projet de cartographie, des Orientations d'Aménagement et du projet de réglement du futur Plan Local d'Urbanisme.

- **Organisation de trois réunions publiques à l'initiative de la commune tout au long de la procédure.**

Dates	Publicité	Nombre de participants	Nombre et thème des questions abordées Le bureau d'étude et les élus ont répondu à toutes les questions lors des réunions
15/10/2015 **Présentation des enjeux du diagnostic territorial**	Invitation à chaque habitant (publipostage sur l'ensemble de la commune)	Une centaine de personnes	*La question de l'économie d'espaces et de lutte contre l'étalement foncier dans les PLU : ce thème appelle beaucoup de commentaires « l'Etat nous impose comment vivre sur notre territoire » et d'explications données par le bureau d'études* *Le PPRN : quelles conséquences pour les zones constructibles du territoire ?* *La SAGE, le rôle du SM3A sur le territoire* *Une route d'accès au col du Joly ?* *La question des moteurs de l'économie du territoire, de la perte de lits hôteliers, de services et de commerces depuis 2010 : augmenter le nombre de résidents mais surtout celui des emplois* *La question de l'évolution des chalets d'alpage, des restaurants et refuges d'altitude : il faut l'autoriser* *Quelles alternatives au tout développement basé sur l'Or Blanc ?*
10/03/2016 **Présentation du PADD et OAP**	Invitation à chaque habitant (publipostage sur l'ensemble de la commune)	Une centaine de personnes	*OAP Patinoire, centre-village, le Plane, cheminements doux : des commentaires plutôt favorables ; les OAP répondant aux besoins d'aménagement du centre, de la patinoire, de mobilités douces. L'OAP cheminements doux : une excellente chose.* *Le secteur d'appel à projet du centre-village : pourquoi ce secteur n'est-il pas traité dans l'OAP du centre-village ?* *La voie de contournement ouest du centre-village : est-il maintenu et pourquoi ?* *La facilitation de l'accueil de résidents permanents dans l'OAP du Plane : un point positif pour permettre aux jeunes de rester vivre aux Contamines* *Par contre, il est constaté le projet de réduire les zones constructibles du POS (les zones NA et NA indicées) qui*

Dates	Publicité	Nombre de participants	Nombre et thème des questions abordées Le bureau d'étude et les élus ont répondu à toutes les questions lors des réunions
			soulèvent des interrogations, des critiques sur les politiques nationales d'urbanisme et des explications pédagogiques de la part du bureau d'études *La question d'une route d'accès au col du Joly ? : des avis pour, des avis contre* *Redonner de la place à l'agriculture aux Contamines, un point jugé positif* *La révision du PPRN en cours* *L'information des résidents secondaires des réunions publiques du PLU*
6 avril 2017 **Présentation du règlement du PLU + OAP du Lay et Stationnements**	Information sur Dauphiné Libéré et sur le site de la mairie Affichage sur site et abris OM de la commune	120 personnes	*La réduction des zones constructibles par rapport au POS, organisant une pénurie de foncier voulue par l'Etat et rendant le territoire encore plus inaccessible aux jeunes du secteur. Les habitants n'y sont pas favorables.* *La modification n° 7 du POS relative au projet d'hôtel et résidences tourisme avec services commerces dans le centre village : devenir de la place du village, il est reproché à la commune son manque de communication sur ce dossier* *Accessibilité PMR à la Mairie et accessibilité du centre-village : il est reproché à la commune des aménagements récemment réalisés compliquant les déplacements pour les personnes à mobilité réduite mais aussi les personnes avec des poussettes* *L'accessibilité aux documents présentés ce soir notamment pour toutes les personnes qui ne pouvaient pas être présentes ce soir (réunion organisée en saison touristique)*

Information sur la réunion publique en mairie

au 04 50 47 79 80.

➜ Exposition de broderie
Du club de La Pointe Percée. Les lundis, mardis, mercredis, vendredis, samedis et dimanches de 14 h à 19 h et les jeudis de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Jusqu'au mercredi 29 mars. Salle Géo Dorival (sous l'office de tourisme).

➜ Vide-greniers
Dimanche 26 mars de 9 h à 18 h. Dans la cour de l'école publique ; Organisé par l'association des parents d'élèves Le Sou des Écoles. Buvette et restauration rapide sur place.
Le Sou des Écoles du Fayet : ✆06 52 52 14 77.

➜ Stage de sculpture au couteau
Dimanche 26 mars de 13 h 45 à 17 h 30 à la MJC. Marie-Claire Migliorini vous proposera, avec divers couteaux, de tailler un bois facile, l'arolle, appelé aussi pin cembro, pour créer à plat ou en

➜ Permanence du maire
Mercredi 5 avril Au Fayet. Sur rendez-vous, à partir de 8h30. Tél. 04 50 47 75 66.

LES CONTAMINES-MONTJOIE

➜ Mont-Blanc winter festival
Jeudi 30 mars concerts de DJs de renommée internationale. "Lilou Dallas" au Signal (domaine skiable) de 14h à 16h. "High low" au Chalet du Lac (parc nordique) de 18h à 21h. Pièce de théâtre "Mars et Vénus : la guerre des sexes" à l'Espace Animation (village) à 21heures. Gratuit.

➜ Réunion publique sur le PLU
Jeudi 6 avril à 19 h 30. À l'Espace Animation. Présentation du projet de cartographie, des orientations d'aménagement et du projet de règlement du futur plan local d'urbanisme.

le dauphiné.net **RECHERCHE CORRESPONDANT**

> Le Dauphiné Libéré recherche un nouveau correspondant local de presse aux **CONTAMINES-MONTJOIE**. Si vous êtes doté d'un esprit curieux, si vous disposez de temps libre pour vous consacrer à cette activité de complément et que vous êtes équipé d'un appareil photo numérique et d'une connexion internet, vous pouvez contacter l'agence de Sallanches au 04 50 91 31 31, ou envoyer un bref CV à : julien.piccarreta@ledauphine.com

SAINT-GERVA

Hockey : N

Le capitaine Raphaël Ranzoni se
Retour des play-off ce soir. En ca
la Division 1, un an après l'avoir

PRAZ-SUR-AR

De nombre

Extrait de la rubrique Infos Pratiques – Edition du Dauphiné Libéré du 25 mars 2017

- **Organisation de quatre ateliers de concertation thématiques :**
  - **1/ Agriculture**
  - **2/ Environnement, forêt**
  - **3/ Equipements services, mobilités, aménagement de l'espace, espaces publics,**
  - **4/ Commerces, tourisme, artisanat**

1/ Un atelier de concertation « Agriculture »

Un atelier de concertation « Agriculture » a été organisé le 15 juillet 2015. Il a donné lieu à un compte-rendu.

Etaient présents 11 exploitants agricoles et 2 habitants de la Commune.

Objectif de l'atelier :

- Présenter l'atelier de concertation dans la démarche d'étude du PLU
- Présenter les résultats de l'enquête agricole du PLU menée en juin / juillet 2015 auprès des exploitants agricoles (questionnaire agricole + coloriage sur plan des terres exploitées et localisation des bâtiments agricoles dont les bâtiments d'élevage)
- Vérifier le coloriage des terres et la localisation des bâtiments agricoles
- Temps d'échange avec les participants sur les points soulevés par les exploitants dans l'enquête.

Il est ressorti des ateliers les éléments suivants :

Ce qui est apprécié des exploitants agricoles dans la commune :
Le cadre de vie
La tradition du pastoralisme
Ce qui pose problème aux exploitants :
Le morcellement des terres agricoles sur le territoire notamment dans le fond de la vallée.
Il faudrait remembrer mais les propriétaires des terres ne voudront pas forcément louer leurs terres à d'autres exploitants. L'accès aux parcelles et aux terres est difficile en raison du développement urbain en fond de vallée. L'accès passe dans des propriétés privées. Les propriétaires sont plus ou moins conciliants pour laisser l'accès aux terres.
Il est nécessaire de préserver des accès aux terres, voire de rétablir des accès d'au moins 3,5 m /4 m en certains endroits.

Accès au col du Joly.
Goudronner la route, ne pas la goudronner ? La goudronner faciliterait l'accès aux alpages pour mener les troupeaux, épandre les déjections animales, amener de l'eau par moment. La goudronner facilitera l'accès de tous aux alpages avec les risques que la fréquentation touristique peut induire pour l'agriculture et les alpages.
Des avis partagés des exploitants sur ce point.

Les baux, la sécurisation du foncier.
Les propriétaires signent peu de baux dans le fond de la vallée. Il est important d'afficher l'usage agricole des terres afin de sécuriser le foncier agricole exploité

Concurrence "Agriculture - Urbanisme" / la perte de foncier agricole.
Les exploitants demandent que le PLU préservent les terres actuellement exploitées dans le fond de la vallée. Les activités d'élevage demandent que les terres de pâture autour des bâtiments d'élevage soient préservées : c'est indispensable pour que les activités puissent perdurer. Il faut 1 hectare de pâture pour 3 UGB minimum, au printemps et en automne. Il manque déjà de terres de fourrage. Le cahier des charges AOP est très contraignant. Il demande que le cheptel soit nourri par du fourrage local à 75%. Maintenir la complémentarité « Alpages / vallée ». Il faut des animaux dans la vallée pour qu'il y ait des animaux dans les alpages. Si perte d'un hectare en vallée, perte de 8 ha en alpages. Les génisses sont envoyées en pension à cause du manque d'herbe. Les vaches sont récupérées en mai. Les laitières restent sur place. Les alpages sont exploités à partir de début juillet jusqu'en septembre (fonction de l'altitude, de l'herbe présente ou non).

Cohabitation "Agriculteurs - Résidents - Touristes".
Des actions de sensibilisation paraissent nécessaires sur le territoire des Contamines afin que les touristes et les habitants comprennent les contraintes et le métier d'agriculteur. L'agriculture de montagne entretient les espaces ouverts dans le fond de la vallée, garantissant l'attractivité touristique des paysages des Contamines. Les équilibres « tourisme – agriculture » doivent être trouvés. Préserver l'agriculture dans la vallée, c'est préserver l'attractivité touristique de la commune. Il faut en être conscient. Des actes de vandalisme sur les clôtures sont constatés. Il faut informer et sensibiliser les touristes et les habitants. Les exploitants agricoles souhaitent qu'un représentant de la profession agricole soit présent dans l'EPIC (Office du Tourisme).

Suggestions, remarques :

Sécuriser le foncier agricole (maintien des grands tènements agricoles non morcelés et maintien des pâtures autour des bâtiments d'élevage / développement des dents creuses / densifier / limitation des extensions urbaines). Développer la commune sur les parties forestières à faible valeur écologique (oui mais il faut les accès, les réseaux... pas si facile même si cela peut paraître logique.

Remembrer est souhaitable.

Mettre en place une obligation de résultat lors de la location des alpages, avec un chargement des parcelles laissées aux surfaces louées : Les alpages sont exploités sur une courte durée de début juillet à septembre, en fonction de l'altitude et de l'herbe présente. Ils sont difficiles à exploiter : problème d'accès.

Les alpages situés dans la Réserve Naturelle ont des contraintes fortes : ASTERS impose un chargement de 30 brebis pour 200 hectares. C'est très peu rentable. Besoins dans les alpages : besoin de chalet d'alpage, de balisage des alpages, d'entretien des chemins d'accès. Les exploitants souhaitent utiliser les retenues collinaires pour abreuver les animaux.

Les exploitants demandent plus d'intérêt de la municipalité pour l'agriculture et la profession agricole / aide à la transmission des exploitations / Plus de concertation d'une manière générale. Etre représentés dans l'EPIC pour faire valoir les enjeux de la profession. Trouver les équilibres nécessaires entre tourisme et agriculture. Ils regrettent que l'aide communale à l'hivernage ait été supprimée par la municipalité.

Respect des près et pâtures, des clôtures

Desserte forestière à travailler/ prévoir les aménagements de la forêt en conséquence

2/ Un atelier de concertation « Commerce, services, tourisme, artisanat »

Un atelier de concertation « Commerce, services, tourisme, artisanat » a été organisé le 16 juillet 2015.
Il a donné lieu à un compte-rendu.

Etaient présents 15 personnes, et notamment :
Le gestionnaire de la résidence hôtelière Alpine Lodge
Un résident secondaire
Un artisan liquoriste
Le gestionnaire de 33 appartements à la résidence le Nevez au Lay
Un moniteur de ski et artisan maçon
Le propriétaire d'une résidence de tourisme de 15 appartements
La gérante du supermarché « Carrefour Montagne »
La gérante d'un magasin de sport
Un habitant des Contamines - Location de meublés adaptés au handicap
Un habitant des Contamines - Location de meublés adaptés au handicap
Le responsable de 2 magasins de sport Intersport et de chambres d'hôtes
Un pharmacien aux Contamines-Montjoie

L'objectif de l'atelier était d'échanger sur les besoins de développement économique et d'aménagement de l'espace lié aux activités économiques.
Le bureau d'étude a introduit l'atelier, présenté la démarche de PLU. Il a demandé à chacun des membres de se présenter, de dire en quelques mots son intérêt pour le thème de l'atelier et d'évoquer les aspects de la vie économique des Contamines qui posent doivent être améliorés.
Un temps spécifique était prévu après ce premier tour de table pour évoquer les besoins d'aménagement du centre village.
Ce qui est ressorti de l'atelier a été discuté en comité de pilotage du Plan Local d'urbanisme et a alimenté le diagnostic du PLU et les orientations du PADD.

3/ Un atelier de concertation « Cadre de Vie » (Equipements, services, mobilités, aménagement de l'espace, espaces publics

Un atelier de concertation « Cadre de Vie » a été organisé le 16 juillet 2015. Il a donné lieu à un compte-rendu.

Etaient présents 6 personnes :
Un habitant des Contamines - Location de meublés adaptés au handicap
Un habitant des Contamines - Location de meublés adaptés au handicap
Le gestionnaire de la résidence hôtelière Alpine Lodge
Un résident des Contamines, ancien commissaire enquêteur
Un résident secondaire des Contamines - Géographe
Un habitant des Contamines - Location de meublés, représentante de diverses associations dont l'ADMR

L'objectif de l'atelier était d'échanger sur les besoins en équipements, logements, aménagement de l'espace, le cadre de vie et venir ainsi enrichir le diagnostic du territoire.

Le bureau d'étude a introduit l'atelier, présenté les thèmes de discussion et d'échanges qui peuvent être abordés au cours de l'atelier, à savoir :

- Grandir aux Contamines (les modes de garde : crèche, garderie, AM…/ l'école, le collège, le lycée, la cantine, les services péri scolaires)
- Vieillir sur le territoire
- Habiter les Contamines-Montjoie : l'offre en logements est-elle adaptée aux besoins et assez diversifiée ? Prix fonciers, locatifs… ?
- Travailler : où ?
- Se déplacer dans le village, les hameaux, les quartiers et à l'extérieur : modes de déplacement (voiture, bus, à pied, vélos), problèmes de déplacement l'hiver et autres saisons
- La question du stationnement ! dans le village, au pied des pistes, dans les différents hameaux
- L'aménagement du centre village : pouvoir s'arrêter, la traversée, se rassembler, l'accès aux commerces et services, la convivialité, l'accueil…
- Se distraire : les loisirs et les activités des Contamines

Après une présentation de chacun des membres, le bureau d'études a demandé à chacun d'écrire sur un papier, une chose, un point qu'il apprécie particulièrement dans la commune (les PLUS +) ainsi qu'une chose qu'il n'apprécie pas ou qu'il faudrait améliorer (les MOINS -), sur les thèmes visés par l'atelier et le cadre de vie.
Ce qui est ressorti de l'atelier a été discuté en comité de pilotage du Plan Local d'urbanisme et a alimenté le diagnostic du PLU et les orientations du PADD.

4/ Un atelier de concertation « Environnement, Milieux naturels, Forêt »

Un atelier de concertation « Environnement, Milieux naturels, Forêt » a été organisé le 28 juillet 2015. Il a donné lieu à un compte-rendu.

Etaient présents 8 personnes :
Un représentant de la réserve Naturelle des Contamines Montjoie
Un représentant de la Communauté de Communes du Pays Mont-Blanc
Un représentant de la SECMH
Un représentant de l'ONF (gestionnaire de la forêt du Val Montjoie
Un représentant du GAEC les SabotDances
Un habitant des Contamines Montjoie
Un habitant des Contamines Montjoie
Un ancien de l'ONF

L'objectifs de l'atelier « Forêt » était de :

- Identifier les besoins d'aménagement, d'équipement, de desserte de la forêt (pistes, aires de dépôts) à prendre en compte dans le PLU
- Les besoins de développement forestier

Cet atelier a permis de parler d'une manière générale de la forêt, sans pour autant déterminer de scénario de desserte prioritaire de la forêt.

LES MOYENS OFFERTS AU PUBLIC POUR S'EXPRIMER

Le public a pu s'exprimer par les moyens suivants :

- Mise à disposition d'un registre, en mairie, pour consigner les observations ou remarques éventuelles des particuliers ;

Le registre de concertation a été mis à disposition du public du démarrage de la procédure au 07 avril.

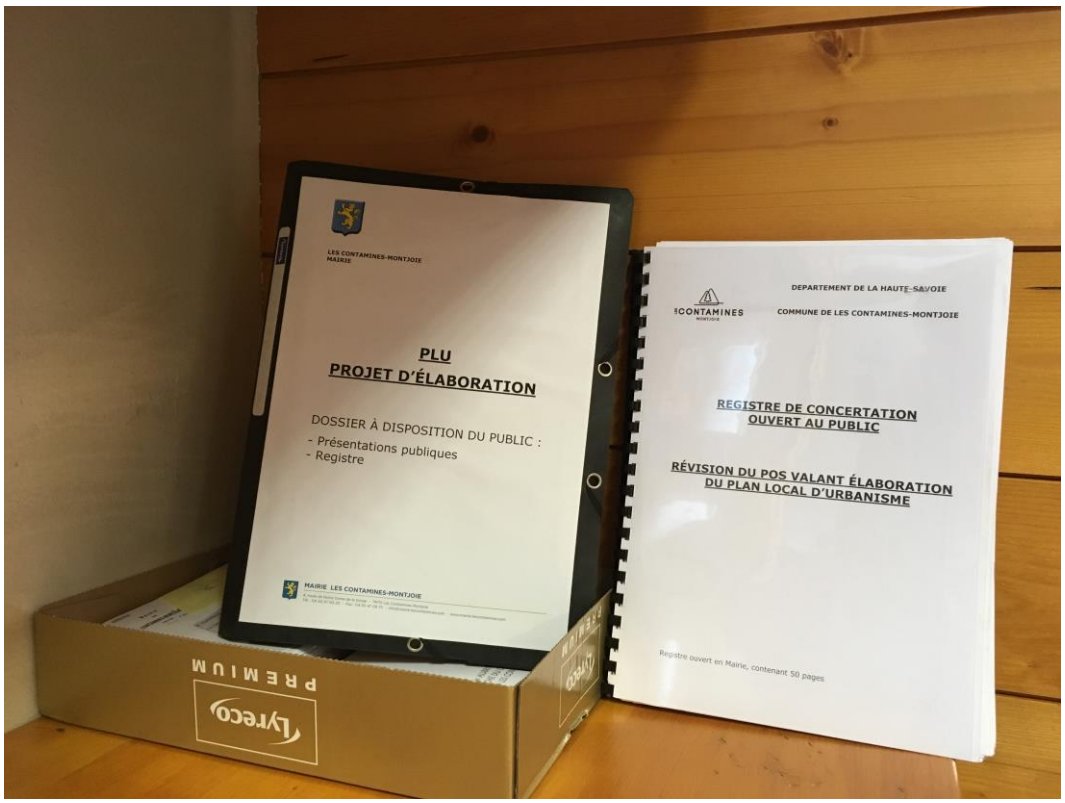

Ce registre était déposé à l'accueil de la mairie. Il était accessible à toutes personnes aux heures d'ouvertures de la mairie.

Le dossier mis à la disposition du public contient 50 pages foliotées.

Une trentaine de demandes, courriers et observations ont été consignées dans le registre de concertation :

- Des demandes de particuliers pour un reclassement de leur parcelle en zone constructible
- Des questions sur le projet centre-village et l'intérêt de la déviation du centre
- Des craintes sur la disparition du jardin Samivel
- Des remarques d'ordre général sur les éléments essentiels au maintien de la qualité de vie aux Contamines

On notera également qu'une consultation complémentaire a été organisée après la réunion publique de présentation du PADD et des OAP (du 14 au 30 mars 2016). Il ressort de cette consultation des éléments qui ont été intéressants à prendre en compte dans le cadre de la concertation :

Plusieurs remarques portent sur le Jardin Samivel : les habitants ont constaté dans l'OAP du centre-village qu'il ne figurait pas dans les planches. C'est un espace apprécié, seul lieu à vocation culturelle du village (hormis les églises), cadre exceptionnel (points de vue), à l'écart de la circulation (permet des animations de qualité). La demande est de maintenir et de protéger ce jardin dans le centre-village et dans le PLU. Il a fait l'objet d'aménagements et de subventions publiques.

Autres remarques :

L'architecture des bâtiments traditionnels :

- Conserver le patrimoine des fermes anciennes, tout en permettant son évolution et son adaptation : pouvoir créer des ouvertures plus grandes, poser des volets roulants, réaliser un outeau en toiture (préférable aux fenêtres de toit) pour un gain de lumière
- Les palines et rives découpées : des évolutions folkloriques pour le BE CapT. Les rives découpées réduisent l'impression de lourdeur des toitures très épaisses. Pour les balcons, la tradition est celle de la loge pour le séchage. Il s'agit plutôt d'évolutions fonctionnelles et esthétiques et non folkloriques.
- Il est écrit que les chalets d'alpage sont pour la plupart non remarquables : c'est méconnaître la qualité de construction de ces chalets.

Le patrimoine communal

- Restaurer les édifices religieux (églises des Contamines, ND de la G, chapelles de la Chapelle, du Baptieu, presbytère. Le PLU doit mentionner leur valeur inestimable.
- Le presbytère doit être rénové et offrir des salles de réunions aux associations.
- Les 2 fermes communales au Praz et au Pontet doivent être sauvegardées. La commune doit donner l'exemple de la conservation du patrimoine. La ferme du Pontet est datée de 1753 et n'a subi que très peu de transformation (sauf toiture). Elle conviendrait parfaitement pour réaliser un musée : accès facile, pk à proximité, proximité de la base de loisirs et du site ND de la G.
- Le cimetière n'a plus bcp d'espace disponible. Le projet immobilier du Plane empêchera son extension. Que prévoit le PLU ?
- OAP Patinoire: scénario 2, sans parking, à retenir

La mobilité

- Tout à fait d'accord avec le développement de la mobilité douce et pour tous. Trop de voitures en hiver, stationnement anarchique vers les télécabines. Un parking relais à Tresse couplé aux navettes ?
- Route d'accès au Col du Joly : désaccord total. Cela ne ferait qu'augmenter la circulation estivale déjà conséquente (4x4), sans bénéfice notable et avec beaucoup de désagréments pour les piétons, les VTT, les riverains, la zone de l'Etape, les remontées mécaniques. On ne peut parler de désenclavement, Hauteluce n'étant pas d'un accès aisé par ailleurs. Continuer plutôt à entretenir la piste actuelle pour les alpagistes et les services des RM. Le tourisme mécanisé, c'est du passé. Ce projet serait très coûteux. Quelle cohérence avec la mobilité douce et la RNN ?
- Par contre, il existe une ancienne route du Chon, du Baptieu au plateau du Cha qui est toujours cadastrée comme VC et qui pourrait être remise en état à peu de frais.

L'aménagement de la Gorge

- En tant que propriétaire de terrains au Pontet, je souhaite connaître le devenir de cette zone et souhaite une réunion publique lorsque le projet de fond de vallée sera plus avancé.

Remarques sur le PADD

1/ Sur la forme : excellente présentation et explications de l'équipe technique

2/ Les orientations sont bonnes, innovantes notamment l'objectif de réaliser des logements de résidents permanents

3/ L'aménagement de la Gorge est intéressant mais doit préciser les objectifs et montage

4/ Aménagement du Centre Village présenté ne concerne que la voirie. Pas admissible que l'aménagement objet de l'appel à projet soit occulté (aucune réponse des élus présents). Quid du cahier des charges ? Des objectifs ? Sur quel règlement d'urbanisme les candidats fondent leurs propositions ?

5/ Objectif d'évolution des hameaux et des liaisons avec la Via Montjoie et la RNN, est très intéressant. Précisez les modalités de réalisation (emplacements réservés ??)

6/ Etude d'une liaison avec le col du Joly est hors du champ du PADD. Cette liaison paraît complétement irrationnelle (objectif, financement, intérêt économique, rentabilité)

7/ Communication avec l'équipe municipale est inexistante. C'est dramatique. La mise en place d'un PLU mérite que les politiques portent un tel projet. La seule information claire vient des élus d'opposition mais ce n'est pas suffisant

- Présentation publique du PLU (PADD – OAP)

Présentation très intéressante.

Demande un lexique explicatif des futures zones du PLU

D'accord pour donner un nouvel essor au village tout en étant réalistes

Projet de 92 logements au Plane est ambitieux et impressionnant

La défense du patrimoine / réhabilitation d'anciens bâtiments sera une richesse

L'aménagement du centre, doit être dynamique tout en restant dans le style montagnard, pas de béton, de bling bling

Exploiter les cheminements doux : un grand plus pour tous. Il existe des aménagements attractifs : panneaux d'infos divers sur le chemin du Baroque
Il faudrait aménager les abords du lit en bordure du chemin : abri poubelles en face du bât de logements des Ateliers Municipaux
Positif de relier les 2 rives par la Via Montjoie (plus de découverte de points de vues)
OAP site de la patinoire : en faveur du scénario 2 (car inclut peu de véhicules)
Chiffrage des projets annoncés, quelles répartitions entre commune, Département, Administrés ?
Des personnes n'ont pas été informées par courrier de la réunion publique du 10 mars alors que d'autres l'ont été !
Que faire pour recevoir les courriers de la mairie ?
Demande que les élus se présentent lors des réunions publiques afin de mieux connaître les élus et les adjoints.

Toutes ces remarques et demandes ont été examinées dans le cadre de l'élaboration du projet de PLU.

M. le Maire a également reçu de nombreux propriétaires, inquiets du devenir de leur parcelle. Ces entretiens ont permis de rappeler les grandes orientations des lois d'aménagement mais également d'adapter le document, quand cela était compatible avec le PADD.

- Organisation de trois réunions publiques à l'initiative de la commune tout au long de la procédure.

Cf. *supra*.

BILAN GLOBAL DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation a permis d'enrichir le diagnostic et les enjeux du territoire, au niveau des volets agricole, économique, touristique, des besoins en équipements, en logements, en aménagement de l'espace, en matière de préservation du cadre et de la qualité de vie » du village.

Les ateliers ont permis de prendre contact avec la population tout en faisant remonter les points appréciés et devant être améliorés dans la commune. Ils ont également permis de prendre connaissance des attentes, des projets à prendre en compte dans le PLU.

Ces moments de concertation ont conforté les objectifs fixés par le Conseil municipal dans la délibération de prescription de la révision du PLU.

La concertation a également permis de prendre en compte l'intérêt que les habitants portaient au Jardin Samivel, dans le centre- village et d'affirmer sa protection en zone N du PLU.

Les réunions publiques ont réuni une population assez nombreuse remplissant la salle des fêtes du village.

Les habitants ont été intéressés par la restitution du diagnostic du territoire, ainsi que par les orientations du PADD et les OAP relatives à la dynamisation du village, à l'aménagement de la traversée du centre-village et au développement des mobilités douces.

Le projet de développement d'un habitat permanent en direction des jeunes ménages sur le secteur du Plane, pour dynamiser le village, a également été apprécié des habitants.

Les enjeux nationaux et locaux consistant à limiter de l'étalement urbain et réduire la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers liée au développement résidentiel, économique et touristique, ont été au cœur des principales préoccupations des habitants dans les 3 réunions.

Les habitants ont été particulièrement attentifs à tous les aspects du projet ayant trait au centre-village, à la dynamisation de la vie économique et touristique des Contamines-Montjoie, ainsi qu'à la préservation du cadre de vie et de la qualité de vie.

En conclusion, le bilan de la concertation est positif.

Les diverses remarques et entretiens sous-tendent et justifient des enjeux qui ont été identifiés dans le diagnostic et traduits à différents niveaux dans le PADD.

Ce bilan de la concertation permet au Conseil municipal, aux Personnes Publiques Associées et aux tiers, de constater que :

- → les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- → les modalités de concertation définies par la délibération de prescription du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,
- → cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune.

Ce bilan est entériné par délibération du 12 avril 2017.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

(7)

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

26/06/2017

N° E17000261 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 23/06/2017, la lettre par laquelle le maire des CONTAMINES MONTJOIE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune des CONTAMINES MONTJOIE (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Louis PRESSE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au maire des CONTAMINES MONTJOIE et à Monsieur Jean-Louis PRESSE.

Fait à Grenoble, le 26/06/2017

Le Président,
Le Vice-président,

T. PFAUWADEL

120/207

Mairie des Contamines-Montjoie
Elaboration du PLU – M. le Commissaire-enquêteur
4, route Notre Dames de la Gorge
74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE

Les observations du public pourront également être adressées par voie électronique à l'adresse : enquete-plu@mairie-lescontamines.com . L'objet du courriel précisera « PLU – enquête publique ».

ARTICLE 4 : Le commissaire-enquêteur recevra en mairie, les

- Lundi 31 juillet 2017 de 9h à 12h,
- Jeudi 10 août 2017 de 14h à 17h,
- Samedi 19 août 2017 de 10h à 13h.
- Mercredi 23 août 2017 de 17h à 20h
- Mercredi 6 septembre 2017 de 14h30 à 17h30

Afin de recevoir les observations du public.

ARTICLE 5 : À l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Copie du rapport et des conclusions sera adressée à la mairie et à la préfecture pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de remise par le Commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions seront également mis en ligne sur le site internet de la mairie durant cette même durée d'un an à compter de la transmission de son rapport par le commissaire-enquêteur.

ARTICLE 6 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci en mairie.

Cet avis sera publié en ligne www.mairie-lescontamines.com quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

ARTICLE 7 : À l'issue de l'enquête, le projet de PLU pourra éventuellement être modifié et la décision pouvant être adoptée sera l'approbation du PLU de la Commune des Contamines Montjoie.

L'autorité compétente pour prendre cette décision à l'issue de l'enquête est le Conseil Municipal de la Commune des Contamines Montjoie. Cette décision prendra la forme d'une délibération de l'assemblée délibérante.

(6)

LES CONTAMINES MONTJOIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLU DES CONTAMINES MONTJOIE

Par arrêté ARD2017-047 du 03 juillet 2017, M. le Maire des Contamines-Montjoie a prescrit une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

La décision qui pourra être adoptée à l'issue de l'enquête est une délibération d'approbation du projet de PLU.

Cette enquête se déroulera **du lundi 31 juillet 2017 au mercredi 6 septembre 2017.**

M. Jean-Louis PRESSE, directeur ASSEDIC en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Grenoble.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie des Contamines-Montjoie, les :

-lundi 31 juillet 2017 de 9h à 12h

-jeudi 10 août 2017 de 14h à 17h

-samedi 19 août 2017 de 10h à 13h

-mercredi 23 août 2017 de 17h à 20h

-mercredi 6 septembre 2017 de 14h30 à 17h30

Le Commissaire-Enquêteur

Jean-Louis PRESSE

28 JUIL. 2017

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une évaluation environnementale et un avis de l'Autorité Environnementale, pourra être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un accès au dossier sur un poste informatique sera également possible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête sera enfin accessible sur le site internet de la mairie :
www.mairie-lescontamines.com dans la rubrique Urbanisme.

Un registre d'enquête sera ouvert, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur afin que le public puisse y déposer ses observations durant toute la durée de l'enquête.

Durant cette période, le public aura également la possibilité de faire part de ses observations sur l'adresse électronique enquete-plu@mairie-lescontamines.com . Les observations du public reçues par courrier électronique seront mises en ligne dans le dossier d'enquête sur le site www.mairie-lescontamines.com .

Le public pourra adresser ses observations par voie postale à l'adresse :

Mairie des Contamines-Montjoie
Elaboration du PLU –M. le Commissaire-enquêteur
4, route de Notre-Dame de la Gorge
74170 LES CONTAMINES-MONTJOIE

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de 30 jours. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

MAIRIE DE LES CONTAMINES-MONTJOIE 74170 (HAUTE-SAVOIE)

124/2017